



Groupement
d'entraide
VILLE DE
CRÉTEIL
1971 - 2021
50ème anniversaire

Demande d'inscription pour

Les Chèques-Vacances



Année 2021

Vous êtes au quotient C ?
Inscription en ligne sur
[Http://www.groupement-entraide.com](http://www.groupement-entraide.com)

A REMPLIR PAR L'ADHERENT
et à retourner à la Cellule Administrative du
Groupement d'entraide - Ville de Créteil
avant le 18 décembre 2020 OBLIGATOIREMENT
(après cette date, aucune demande ne sera prise en compte)

Ne pas découper - merci

ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE INSCRIPTION CHÈQUES-VACANCES 2021
Cadre réservé à la Cellule Administrative du Groupement d'entraide - Ville de Créteil

Arrivé le : _____ numéro : _____ / 2021 / ANCV

QUOTIENT FAMILIAL 2021 : _____

Participation du Groupement d'entraide 2021 : _____ €uros
+ 10,00 €uros de majoration 50ème anniversaire

Total épargne demandée pour 2021 : _____ €uros

Fait à Créteil, le _____

Cachet du Groupement d'entraide

Vérifiez sur votre bulletin de salaire de janvier que le prélèvement est bien effectué.

Ne pas découper - merci

A REMPLIR PAR L'ADHERENT
et à retourner à la Cellule Administrative
du Groupement d'entraide - Ville de Créteil
avant le 18 Décembre 2020 OBLIGATOIREMENT

(après cette date, aucune demande ne sera prise en compte)

NOM : _____

Prénom : _____

Employeur : _____

Souscrit au système des chèques-vacances A.N.C.V. mis en place par le Groupement d'entraide - Ville de Créteil pour l'année 2021 et autorise mon employeur à prélever sur mes salaires de janvier à octobre :

- ♦ 10 euros par mois X 10 mois = 100 euros d'épargne (1)
- ♦ 20 euros par mois X 10 mois = 200 euros d'épargne (1)
- ♦ 30 euros par mois X 10 mois = 300 euros d'épargne (1)
- ♦ 40 euros par mois X 10 mois = 400 euros d'épargne (1)
- ♦ 45 euros par mois X 10 mois = 450 euros d'épargne (1)

(1) - RAYER LES QUATRES LIGNES QUE VOUS NE VOULEZ PAS.

Je fournis les photocopies indiquées au verso pour le calcul du quotient familial 2021 du Groupement d'entraide - Ville de Créteil (sans photocopie = quotient C).

Fait à _____ le _____

Signature obligatoire :

Faites calculer votre quotient familial par internet en remplissant le questionnaire sur notre site :
<http://www.groupement-entraide.com>.

Le chèque-vacances A.N.C.V. (Agence Nationale des Chèques-Vacances)

Le chèque-vacances a été créé pour permettre au plus grand nombre, particulièrement ceux qui disposent des revenus les plus modestes, de partir en vacances, d'accéder à un large éventail d'activités culturelles et de loisirs. C'est un titre de paiement. Il se présente en coupures de 10, 20, 25 et 50 Euros. Il est valable deux ans après l'année d'émission. Il est utilisable par le titulaire, son conjoint, ses ascendants et enfants à charge fiscalement. 900 000 professionnels du tourisme, du voyage, des loisirs et de la culture

acceptent aujourd'hui les chèques-vacances. Vous pouvez utiliser le chèque-vacances en France et dans les Dom-Tom chez les professionnels du tourisme, du voyage, des loisirs et de la culture qui ont signé une convention avec l'A.N.C.V.. Aujourd'hui 170 000 d'entre eux sont agréés et peuvent vous accueillir.

Pour plus de renseignement sur les chèques-vacances : <http://www.ancv.fr>



ATTENTION

Les chèques-vacances ne peuvent en aucun cas être utilisés pour régler des biens de consommation, mais uniquement des prestations de service.

Les chèques-vacances sont sous votre entière responsabilité en cas de perte ou de vol. Vous devez en prendre le même soin que de l'argent liquide.

La distribution des chèques vacances A.N.C.V. s'effectuera en décembre 2021

La Proposition du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil pour l'année 2021

Le Conseil d'Administration du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil a décidé de vous proposer cinq épargnes différentes soit 100,00 euros, 200,00 euros, 300,00 euros, 400,00 euros et 450,00 euros .

L'épargne est de la même durée pour tous les adhérents : de Janvier en Octobre sans possibilité de prendre cette prestation en cours d'année.

- ◆ 10 X 10,00 euros de janvier en octobre
- ◆ 10 X 20,00 euros de janvier en octobre
- ◆ 10 X 30,00 euros de janvier en octobre
- ◆ 10 X 40,00 euros de janvier en octobre
- ◆ 10 X 45,00 euros de janvier en octobre

Bien entendu, et suivant nos différents prestataires, nous accepterons en paiement les chèques vacances A.N.C.V. pour les locations familiales et les colonies de vacances.

Nous apporterons une contribution financière identique pour tous les adhérents suivant le barème ci-dessous (pondération 2021) qui sera ajoutée à votre épargne en 2021 soit :

Quotient A : 70,00 euros
Quotient B : 60,00 euros
Quotient C : 50,00 euros

Exemple : si vous êtes au quotient familial B vous percevrez :

1. Pour une épargne de 10 X 10,00 euros : 160,00 euros
2. Pour une épargne de 10 X 20,00 euros : 260,00 euros
3. Pour une épargne de 10 X 30,00 euros : 360,00 euros
4. Pour une épargne de 10 X 40,00 euros : 460,00 euros
5. Pour une épargne de 10 X 45,00 euros : 510,00 euros

Faites calculer votre quotient familial par internet en remplissant le questionnaire sur notre site : <http://www.groupement-entraide.com>.



Groupement
d'Entraide
VILLE DE
CRÉTEIL
1971 - 2021
50ème anniversaire

Pour le 50ème anniversaire de votre association, son Conseil d'Administration a décidé d'une majoration exceptionnelle de 10 euros (uniquement en 2021) de la pondération accordée.

Votre pondération 2021 sera donc de :

Quotient A : 70,00 euros + 10 euros
Quotient B : 60,00 euros + 10 euros
Quotient C : 50,00 euros + 10 euros

POUR LE CALCUL DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL 2021, vous devez nous joindre **OBLIGATOIREMENT** la photocopie de votre Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de l'adhérent(e) et du conjoint (marié ou non marié), ou tout autre justificatif de revenus suivant les cas (statuts fiscaux spéciaux, etc...)

ATTENTION - Le calcul du quotient familial se fait obligatoirement d'après les ressources du couple, déclarées ou non aux services fiscaux.

Dans tous les cas, un accusé de réception vous sera retourné par nos services, qui vous indiquera votre quotient et la participation finale du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil.

Tout Adhérent ne fournissant pas la photocopie demandée de ses ressources (adhérent et conjoint) SERA Considéré être au quotient C.

TOUT ADHERENT N'INDIQUANT PAS LE MONTANT DE L'ÉPARGNE souhaitée bénéficiera de l'épargne la plus basse soit 100,00 euros.

Quotient familial
Locations familiales et
Chèques-Vacances A.N.C.V.

de 0 € à 530,99 €	Quotient A
de 531 € à 1.299,99 €	Quotient B
à partir de 1.300 €	Quotient C

Comment est calculé le quotient familial du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil ?

Le quotient familial s'obtient en divisant le revenu familial par le nombre de personnes composant le foyer et figurant sur l'avis d'imposition du foyer. Chaque personne compte pour une part.

Le revenu familial pris en compte pour l'établissement du quotient familial est calculé sur la base de 1/12ème des revenus (salaires, pensions ou prestations compensatoires perçues) figurant sur le dernier avis d'imposition avant déduction ou abattement spécial de 10%.

Les revenus des minimas sociaux (API, RSA...) déclenchent automatiquement le tarif minimum de la première tranche.

Les charges donnant lieu à réduction des ressources globales comme les pensions versées, les prestations compensatoires sont déduites.

Spécificité personne seule.

Le quotient familial n'est à l'origine pas adapté aux personnes seules.

Sur la base **UNIQUEMENT de la feuille d'imposition**, si le nombre de part fiscal est de 1,50, il sera appliqué un nombre de « personne au foyer » égale à 1,50 (exemple : personne seule handicapée, etc...) pour le calcul du quotient familial du groupement d'Entraide - Ville de Créteil.

Dans le cas ou aucune indication ne serait portée sur l'avis d'imposition, aucune majoration ne sera appliquée.